

EDITO MENSUEL

Trop de réglementation ne tue-t-elle pas le principe de précaution ?

Décidément, les marchés n'ont pas le temps de respirer. Pas le temps de profiter d'un cru 2017 qui restera sinon exceptionnel, remarquable. De la performance, peu de volatilité, des tombereaux de liquidités, l'année qui vient de s'écouler a été une année de rêve ! Le réveil en 2018 sera-t-il plus compliqué ? il est évidemment trop tôt pour le dire. En revanche, une certitude en de début d'année (ce qui est peu commun dans nos métiers), la réglementation a sorti l'artillerie lourde avec Mifid II. Au total, quarante textes d'application et plus de 400 documents de questions-réponses auront été publiés par le régulateur européen.

Le but, contrôler, imposer la transparence, améliorer la protection des investisseurs, tenter de réguler le trading à haute fréquence ou encore modifier le mode de paiement de la recherche. En tant que gérant d'actifs, victime de la plus grave crise financière de l'histoire en 2008, nous ne pouvons que saluer ce passage à l'étamine de la finance... Néanmoins en tant que société de gestion entrepreneuriale, les contraintes seront encore plus fortes. En revanche, les acteurs majeurs seront favorisés grâce aux économies d'échelles et les distributeurs seront-ils toujours à la recherche de thématiques spécifiques alors que les informations qui devront être communiquées seront toujours plus nombreuses ?

Ironie du sort, c'est au moment où la réglementation semble corseter la majeure partie des produits financiers, que le Bitcoin fait parler de lui. Et ses performances ont fait saliver de nombreux épargnants, plus de 1000% en 2017. Un tsunami, pas de chambres de compensation, des frais de transactions peu lisibles. Tiens, selon certaines informations, Telegram, la messagerie controversée aux 180 millions d'utilisateurs, prévoit de lancer sa propre crypto-monnaie... à la barbe des banques, des gouvernements et des régulateurs.

Pascal Chiarla - C&M Finances

QUESTIONS DU MOIS

La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine-t-elle connu une nouvelle étape ?

Du tac au tac. Il y a quelques jours, les Etats-Unis ont mis leur veto sur le rachat d'une entreprise américaine par les Chinois. Y-a-t-il une cause à cet effet ? En tout cas, la guerre commerciale entre les deux puissances a connu un nouveau chapitre. Le 10 janvier, l'agence financière Bloomberg lâche une bombe : la Chine envisagerait de diminuer voire de stopper ses achats d'obligations américaines. Un vrai coup de massue pour les obligations américaines. La Chine détenait, à la fin de l'année passée, près de 1 200 milliards de dollars de dette US dans ses livres, soit le premier créancier des Etats-Unis. Dans la foulée de la publication de cet article, le rendement de la dette américaine s'emballa et atteint 2,5970% contre 2,5460% la veille. L'annonce n'est bien sûr pas anodine et pourrait déjà compliquer l'arrivée du nouveau président de la Fed, Jerome Powell, qui prendra ses quartiers en février. Mais cette annonce arrive quelques semaines après la première victoire de Donald Trump qui avait réussi à faire passer sa réforme fiscale aux forceps. Une victoire qui pourrait avoir un goût amer. Mais rassurons quelque peu D. Trump, par quels actifs la Chine pourra substituer ses achats massifs de T Bills ?

Un rapprochement des deux Corée est-il possible ?

C'est l'une des informations de ce début d'année. Après avoir sorti les griffes, menacé la terre entière avec ses missiles nucléaires, Kim Jong-Un tend la main à la Corée du Sud. Est-ce un vœu pieu de début d'année ou une vraie reprise des négociations ? En tout cas, le « téléphone rouge » entre les deux Corée a repris du service. Un réchauffement qui pourrait se traduire dès le mois prochain aux Jeux Olympiques d'hiver qui se tiendront du 09 au 25 février prochain à Pyeongchang (Corée du Sud) puisque les deux Corée pourraient défiler ensemble ! Une bonne occasion pour les deux Corée de mettre en scène une forme d'apaisement. D'autant que Moon Jae-In, le président sud-Coréen, élu en mai dernier, avait fait du rapprochement avec la Corée du Nord l'une de ses priorités.

Angela Merkel a-t-elle perdu la main ?

Elle a régné d'une main de maître depuis 2005 à la tête de l'Allemagne. Mais en septembre 2017 aux élections législatives, Angela Merkel n'a recueilli que 33% des suffrages, contraignant la Chancelière à trouver une coalition. Dans un premier temps, elle a bien tenté de s'entendre avec les écologistes et les nationalistes libéraux, mais sans succès. Il existait trop de points de divergence et trop de désaccords pour pouvoir s'entendre. Contre mauvaise fortune, bon cœur, Angela Merkel a donc décidé de se tourner vers le SPD... qui avait décidé au lendemain des élections législatives de rejoindre l'opposition. Mais, Martin Schulz, le patron du SPD, a cédé aux sirènes, espérant imposer son point de vue à Angela Merkel et notamment sur la politique migratoire. Finalement, la base du SPD est au mieux réservée au pire hostile à jouer les pompiers de services pour Angela Merkel. Les partisans du SPD se prononceront le 21 janvier prochain pour donner ou non leur accord à une nouvelle alliance. C'est le dernier joker d'Angela Merkel qui risque gros. En cas d'absence de coalition, les Allemands seront appelés de nouveau aux urnes. Au risque de voir l'AfD, le parti nationaliste, renforcer ses positions. Mais même en cas de victoire, n'est-ce pas une victoire à la Pyrrhus ?

Ce document d'information ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de C&M Finances.

Ce document commercial ne saurait être interprété comme un engagement contractuel ou précontractuel de la part de C&M Finances ni comme une sollicitation à la souscription de l'OPCVM cité (des OPCVM cités).

Il est produit à titre purement indicatif et peut-être modifié à tout moment sans préavis.

Les informations (analyses) contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.

C&M Finances attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

C&M Finances ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de l'OPCVM cité (des OPCVM cités) dans ce document.

Il est rappelé ici que tout investissement financier comporte des risques (les risques de marché, le risque de perte en capital, le risque de change notamment) pouvant se traduire par des pertes financières. Dès lors, C&M Finances recommande, préalablement à tout investissement, au destinataire du présent document de lire attentivement le DICI et le prospectus de l'OPCVM qui sont tenus disponibles gratuitement en langue française à son siège social ou sur son site internet (www.cm-finances.com) et de s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires lui permettant de fonder sa décision d'investissement, notamment au regard de ses conséquences juridiques et fiscales.

La valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition du portefeuille.

Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Source: C&M Finances